

[Accueil](#)

[Services](#)

[Actes d'état civil - Titres d'identité - Formalités](#)

[Diverses démarches](#)

Objets trouvés - Objets perdus

Objets trouvés - Objets perdus

Le service des objets trouvés est centralisé par la mairie de Lorient en lien avec les services de police. Quand vous trouvez quelque chose sur la voie publique, vous êtes invité à le déposer à la mairie (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 15) ou au commissariat Quai de Rohan. L'objet est enregistré avec une description détaillée.

Si vous avez perdu un objet, vous devez vous présenter à la mairie et fournir une description précise de l'objet perdu. Une pièce d'identité doit être présentée pour le retrait de l'objet.

